

ASSEMBLÉE NATIONALE

29 octobre 2020

PLF POUR 2021 - (N° 3360)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° II-1873

présenté par

Mme Louwagie, Mme Genevard, Mme Audibert, M. Forissier, M. Pierre-Henri Dumont, M. Reda, M. Nury, M. Bazin, M. Bourgeaux, M. Sermier, Mme Corneloup, Mme Dalloz, M. Brun, M. Le Fur, M. Meyer, Mme Trastour-Isnart, Mme Meunier, Mme Anthoine, Mme Bazin-Malgras, M. Viry, Mme Serre et les membres du groupe Les Républicains

ARTICLE 33**ÉTAT B****Mission « Santé »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Prévention, sécurité sanitaire et offre de soins	0	0
Protection maladie	0	535 000 000
TOTAUX	0	535 000 000
SOLDE	-535 000 000	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement de crédit vise à mettre en adéquation la budgétisation allouée à l'AME avec la restriction de cette aide aux soins vitaux qui fait l'objet d'un autre amendement. Ainsi, il retire 535 millions d'euros de l'action 2 « Aide médicale de l'État » du programme 183.